

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-1/08

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : AIELLO Léo

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : RIGAULT Pierre

OBJET : Avenant n° 3 à la convention d'objectifs entre le Département de Seine-et-Marne et la Chambre d'Agriculture.

Il est proposé un avenant à la convention d'objectifs entre le Département et la Chambre d'Agriculture ayant pour objet d'acter la nature des actions pour l'année 2010 ainsi que le montant de la subvention. Celui-ci est identique à 2009 et fixé à 450 000 € conformément au vote du budget primitif 2010. Il s'agit de la dernière année d'exécution de la convention triennale, qui devra faire l'objet d'un renouvellement à partir de 2011.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 1/07 du 30 mai 2008 approuvant la convention d'objectifs renouvelant le soutien du Département à la Chambre d'Agriculture,

Vu la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 1^{er} février 2010 approuvant le Budget primitif,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

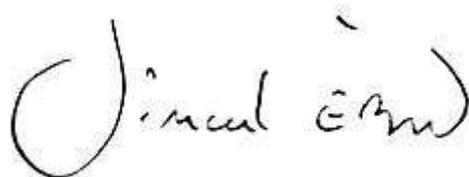
Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n° 3 à la convention d'objectifs entre le Département de Seine-et-Marne et la Chambre d'Agriculture, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération, fixant le montant de la subvention à 450 000 € pour l'année 2010,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, ce projet d'avenant avec le Président de la Chambre d'Agriculture,

Article 3 : de prélever les crédits correspondants sur l'opération «Chambre agriculture/convention objectifs» du programme «Agriculture/Aide à l'Agriculture».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ